



No de résolution  
ou annotation

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. F029

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2022 À 9 H AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN (10, RUE DES LOISIRS). FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR RAYMOND LAVOIE, MAIRE.**

Sont présents les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont  
Monsieur Claude Lavoie

Monsieur Yvon Gauthier  
Madame Huguette Tremblay

Sont absents les conseillers :

Madame Laurence Martel  
Monsieur Yves Boulianne

Secrétaire d'assemblée :

Madame Edith Martel, greffière-trésorière adjointe par intérim

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière adjointe par intérim a donné un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil présents constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

2022/09-01

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2022/09-02

**ORDRE DU JOUR**

Le président fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté.

2022/09-03

**DEMANDE D'INDEMNISATION CNESST – DOSSIER N° 512526617**

**a) Nomination de représentants**

**CONSIDÉRANT** la demande d'indemnité à la CNESST portant le numéro 512526617;

**CONSIDÉRANT** que le suivi de ce dossier ne peut être effectué à court terme par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité;

**À CES CAUSES**, il est proposé par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que MM. Yvon Gauthier et Gilbert Dupont, conseillers municipaux, soient nommés pour représenter la municipalité dans le cadre du dossier numéro 512526617 de la CNESST et autorise les représentants à utiliser les services professionnels juridiques et autres en cas de besoin.

**b) Mandat professionnel**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu une demande d'indemnisation d'un employé municipal dans le dossier de la CNESST portant le numéro 512526617;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale et greffière-trésorière n'est pas en mesure de faire le suivi de ce dossier;

**À CES CAUSES**, il est proposé par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Me Gaston Saucier du bureau Robinson Sheppard Shapiro de Saguenay soit mandaté pour représenter la municipalité à l'égard de la demande d'indemnisation à la CNESST dans le dossier portant le numéro 512526617.

2022/09-04

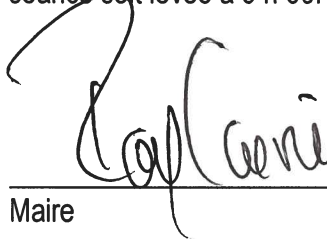
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président répond aux questions du public.

2022/09-05

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 9 h 06.

  
Maire

  
Greffière-trésorière adjointe par intérim

***Je Raymond Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.***